



Enquête publique : Centrale de Cordemais et projet Ecocombust

Par arrêté préfectoral, une enquête publique est ouverte à la mairie de Cordemais du 4 janvier au 4 février. Cette enquête porte sur une autorisation en vue de réaliser une usine de fabrication de pellets Ecocombust et de poursuivre l'exploitation entre 2022 et 2026 de l'utilisation d'une partie de la centrale thermique.

Publié le 29 décembre 2020


À compter du 4 janvier à 9h et jusqu'au 4 février à 17h, une enquête publique est ouverte à la mairie de Cordemais. Cette enquête demandée par la société EDF, concerne une demande d'autorisation environnementale en vue d'une part de réaliser une usine de pellets Ecocombust et d'autre part de poursuivre l'exploitation entre 2022 et 2026 de l'utilisation des tranches 4 et 5 de la centrale thermique avec un fonctionnement : 80% pellets et 20% charbon.

Monsieur René Prat est désigné président de la commission d'enquête, Messieurs Christian Kessler et Bernard Valy sont désignés membres titulaires de la commission d'enquête.

Cette commission d'enquête est chargée de diriger l'enquête et de recevoir les observations du public à la mairie de Cordemais aux dates et heures ci-après :



- Lundi 4 janvier 2021 : 9h à 12h,
- Mardi 12 janvier 2021 : 14h à 17h,
- Samedi 16 janvier 2021 : 9h à 12h,
- Jeudi 21 janvier : 14h à 17h,
- Vendredi 29 janvier : 9h à 12h,
- Jeudi 4 février 2021 : 9h à 12h et 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Cordemais aux jours et heures d'ouverture des services et selon les modalités d'accueil du public.

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <http://ecocombust.enquetepublique.net>  (le site sera actif dès l'ouverture de l'enquête publique).

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Cordemais.

Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale à la commission d'enquête, en mairie de Cordemais (Avenue des Quatre Vents – 44360 Cordemais).

Elles peuvent être déposées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <http://ecocombust.enquetepublique.net>  accessible également depuis le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr ) , ou par courrier électronique à ecocombust@enquetepublique.net

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Cordemais pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société EDF – BP13 – 44360 Cordemais.